



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, ANAIS CHANTEGRELET
agissant en qualité CONSEILLER PROFESSIONNEL
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 1.000,00 euros
(MILLE €) (*Lettres et chiffres*)
par ~~chèque~~(s) / virement (s) (*) émis par

Monsieur KREOUCH PHILIPPE

Né(e) le 17/09/77 à MARSEILLE
et demeurant

515 CHEMIN DES CREISSAUDS 13400 AUBAGNE

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) AAC SOLUTIONS
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

515 CHEMIN DES CREISSAUDS 13400 AUBAGNE

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société AAC SOLUTIONS en formation /
~~souscriptions du capital~~ ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A MARSEILLE
Le 09/09/24

(*) rayer les mentions inutiles

LCL ESPACE PRO
Marseille Libération 40277
210 BOULEVARD DE LA LIBERATION
13004 MARSEILLE



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, ANAIS CHANTEGRELET
agissant en qualité CONSEILLER PROFESSIONNEL
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 1.000,00 euros
(
par ~~chèque(s)~~ / virement (s) (*) émis par
MILLE €) (*Lettres et chiffres*)

Madame LAURICELLA CECILE

Né(e) le 15/05/66 à MARSEILLE
et demeurant

104 CHEMIN DE L'ESTAMAIRE 13821 LA PENNE SUR HUVEAUNE

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) AAC SOLUTIONS
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

515 CHEMIN DES CREISSAUDS 13400 AUBAGNE

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société AAC SOLUTIONS en formation /
~~souscriptions du capital~~ ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l' article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A MARSEILLE

Le 09/09/24

(*) rayer les mentions inutiles

LCL ESPACE PRO
Marseille Libération 40277
210 BOULEVARD DE LA LIBERATION
13004 MARSEILLE



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, ANAIS CHANTEGRELET
agissant en qualité CONSEILLER PROFESSIONNEL
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 1.000,00 euros
(
par ~~chèque(s)~~ / virement (s) (*) émis par
MILLE €) (*Lettres et chiffres*)

Monsieur CALSTIER JULIAN

Né(e) le 04/06/91 à MARSEILLE
et demeurant

760 route des 4 saisons 13190 Allauch

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) AAC SOLUTIONS
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

515 CHEMIN DES CREISSAUDS 13400 AUBAGNE

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société AAC SOLUTIONS en formation /
~~souscriptions du capital~~ ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A MARSEILLE

Le 09/09/24

(*) rayer les mentions inutiles

LCL ESPACE PRO
Marseille Libération 40277
210 BOULEVARD DE LA LIBERATION
13004 MARSEILLE